

DOSSIER DE PRESSE



1ère édition

#Saisissez un paysage

Contact presse : BARD Justine – justine.bard@fondation-calvet.org 04.90.16 .36 .72

Calendrier de l'évènement :

Inscription entre le 8 janvier et le 10 avril 2018

Rendu des photos le 4 mai 2018 17h

Remise des prix le mardi 5 juin 2018 à 18h

1ère édition !

Prendre une photo d'un paysage d'Avignon ou de ses alentours, avec son smartphone ou tout appareil numérique, en s'inspirant d'œuvres exposées au Musée Calvet

Voici les principales caractéristiques de ce concours de photos organisé par la Fondation Calvet.

I) Contexte du concours

La Fondation Calvet

Créée il y a plus de deux siècles par Esprit Calvet, médecin et collectionneur, la Fondation Calvet est un Etablissement Public autonome. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration de bénévoles : trois exécuteurs testamentaires privés, dont l'un d'eux est Vice-Président, cinq représentants de la Ville d'Avignon et le Maire d'Avignon, Président.

Grâce à des milliers de dons, legs et à ses propres achats, les œuvres de la Fondation Calvet constituent la plus grande partie des fonds des Musées Calvet, Lapidaire, Petit Palais, Requier, Médaillier, fonds anciens et dessins de la bibliothèque Ceccano à Avignon, ainsi que des musées Archéologique et Jouve à Cavaillon.

L'indépendance et la pérennité de la Fondation Calvet sont garanties par un patrimoine foncier dont les ressources permettent l'accroissement de ses œuvres et l'entretien de ses immeubles dont plusieurs monuments historiques.

Les sites web de la Fondation Calvet informent plus largement sur cette institution originale : <http://www.fondation-calvet.org>

Constituée comme Fondation par Napoléon Ier, organisé par le Conseil d'Etat en 1833, la Fondation Calvet a eu plusieurs noms « Bibliothèque calvet », « Muséum Calvet », « Musée Calvet » et en 1985 « Fondation Calvet »

Dans le testament olographe d'Esprit Calvet du 10 janvier 1810, il est inscrit : « **Legs biennal d'un prix de 100 Fr.** Je lègue et laisse un prix de cent livres, de deux en deux ans, à l'un de nos jeunes gens, âgé de moins de vingt-quatre ans, qui aura fait le meilleur dessin au crayon, bien décidé de sa main, soit de sa composition, soit d'après un bon original, où les mœurs soient rigoureusement respectées : on placera des affiches à chaque premier jour de l'an, toujours sans désigner personne. »

La Fondation Calvet respecte ce legs en organisant un concours de dessins tous les deux ans. Pour s'adapter à l'évolution de notre temps, elle a souhaité organiser un concours de photos qui aura lieu tous les deux ans mais dans les années intermédiaires du concours de dessins.

II) Modalités du Concours

- **But du concours**

- Encourager de jeunes talents.
- Développer la connaissance des œuvres reçues en donation ou achetées par la Fondation Calvet et exposées dans les musées d'Avignon.
- Dynamiser les actions de la Fondation Calvet envers un public jeune.

- **Candidats**

- 1) Ce concours s'adresse **aux jeunes de 14 à 17 ans. Pour l'édition 2018, il faut que le candidat soit né entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2004.**
- 2) Le candidat doit résider à **Avignon ou dans une commune du Grand Avignon.**
- 3) les deux conditions doivent être remplies pour pouvoir s'inscrire.

- **Photos**

Le travail sur la photographie est autorisé mais n'est pas obligatoire. Les montages photographiques sont interdits.

La photographie originale et la photographie finale (afin de voir les retouches, les filtres...) seront demandées au moment du rendu des travaux.

III) Déroulement

- **Première étape : Inscriptions jusqu'au 10 avril 2018 - 17h**

Les inscriptions devront se faire entre le 8 janvier et le 10 avril 2018 par mail ou en se rendant dans les bureaux de la Fondation Calvet (63, rue Joseph Vernet à Avignon) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les pièces à joindre pour l'inscription sont les suivantes :

- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- Formulaire d'inscriptions (à télécharger sur notre site ou à demander par mail : justine.bard@fondation-calvet.org) signé par les candidats et les parents (ou tuteurs).
- Le règlement signé par les candidats et les parents (ou tuteurs).

- **Deuxième étape : Envoi des travaux jusqu'au vendredi 4 mai 2018 – 17h**

Les candidats devront rendre leurs travaux (photos et textes) impérativement avant le 4 mai 2018 à 17h.



Les photos (1 originale et éventuellement 1 finale) devront être envoyées :

- par mail à justine.bard@fondation-calvet.org
- ou en venant dans nos bureaux au 63, rue Joseph Vernet – 84 000 Avignon, avec une clef USB (qui vous sera immédiatement rendue après le téléchargement).

Elles devront être au format numérique en JPG, PNG ou GIF.

Les photos seront sauvegardées et envoyées comme suit : **ConcoursPhotoFCvotrenom.jpeg**

Elles devront être accompagnées d'un texte de présentation (en Word ou en PDF). La photographie originale devra permettre de comprendre les retouches éventuellement apportées et la finale sera la photo présentée au concours.

Dossier de presse – Fondation Calvet

Le texte du mail devra faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Adresse
- Lieu et date de prise de la photo
- Œuvre d'après laquelle le photographe s'est inspiré
- Téléphone portable

- **Troisième étape : Remise des prix fin mai ou début juin 2018**

La remise des prix se fera le mardi 5 juin 2018 dans le jardin du Musée Calvet aux alentours de 18h.

Une invitation sera envoyée à chaque participant par mail.

Les noms des gagnants ne seront pas communiqués avant la remise des prix.

IV) Thème : #Saisissezunpaysage

Saisissez un paysage, en vous inspirant des œuvres exposées au Musée Calvet, représentant des vues d'Avignon et ses alentours, comme aurait pu le représenter un artiste, de nos jours.

Pour cela, rendez-vous sera donné aux inscrits dans un premier temps au Musée Calvet pour découvrir des toiles, s'en inspirer et ensuite photographier, un paysage (urbain, monument, campagne...).

Quelques exemples de chefs d'œuvre présentant Avignon et ses alentours :
Exposés au Musée Calvet (61, rue Joseph Vernet) :

- **Dans 1^{ère} salle du musée :**
 - les 2 tableaux par Paul Huet *Vue d'Avignon, prise du côté Nord, sur la rive (1842)*, Inv. 842.7 et *Vue générale d'Avignon et de Villeneuve-lès-Avignon, prise de l'intérieur du fort Saint-André*, Inv. D.2010.1,
 - Léo Von Klenze, *Vue de Notre dame-des Doms et du Palais des papes en 1850*, Inv. 22.433
 - Jules-Romain Joyant, *L'ancien Palais des Papes à Avignon*,
 - Isidore Dagnan, *Vue du Pont d'Avignon et du pont saint-Bénézet*. Inv. 836.28,
- **Dans les grands escaliers qui mènent au niveau 1 :**
 - Nicolas Mignard, *Le Vice-légat Ludovico Sforza plaçant Avignon sous la protection de Saint Pierre de Luxembourg*, Inv. 839.8,
- Dans les salles du fond du 1^{er} étage :

Dossier de presse – Fondation Calvet

- Jean-Joseph-Xavier Bidault, *François 1^{er} à la Fontaine de Vaucluse*. Inv. D 831.1
- Jean-Antoine Constantin, *La Fontaine de Vaucluse*. Inv.846.1
- Bonnard, *Vue d'Avignon* Inv. 22.657 et 22.674
- Hubert Robert, *Fontaine de Vaucluse*, Inv. 22.656

Et bien d'autres :

- Paul-jean Marie Sain *Le matin aux bords du Rhône : Vue d'Avignon prise de la Barthelasse* Inv. 884.2,
- Dans la salle 7 du 1^{er} étage : Grésy, *Paysage des Angles* ; Girardon, *Vue prise dans les gorges de Venasque*.

V) La sélection et le jury

La sélection des œuvres soumises sera effectuée par un jury indépendant majoritairement composé de personnes extérieures à la Fondation Calvet : conservateurs, photographes, artistes...

La présidente du jury sera Mme Gleize, photographe.

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

1. Le lien avec une œuvre et le thème **#Saisissezunpaysage**
2. L'originalité et la créativité de la vision : la capacité de présenter un sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite.

VI) Le « pass » pour accéder au Musée Calvet :

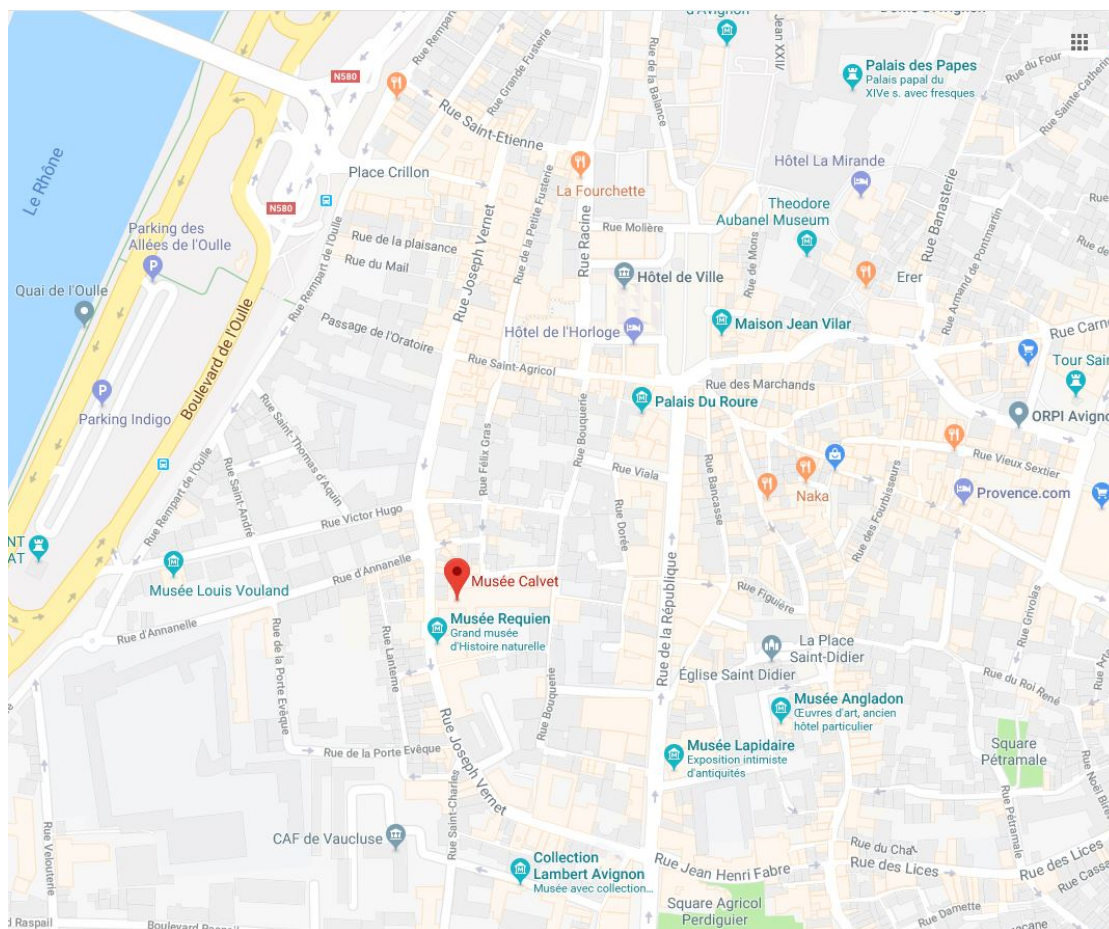
Au moment de l'inscription, le candidat se verra remettre une **carte « pass »** pour accéder gratuitement au Musée Calvet (durant la période du concours, jusqu'au 4 mai 2017) afin de découvrir les toiles qui pourraient l'inspirer pour sa photo. Cette carte devra être présentée à l'accueil du Musée Calvet à chaque visite.

Rappelons qu'il est impératif qu'il y ait un lien entre une œuvre du musée (un détail, un décor, ou son ensemble) et la photo.

Le texte accompagnant la prise de vue devra expliquer ce rapport entre l'œuvre et la photo.

Le Musée Calvet :

<http://www.musee-calvet.org/>



VII) Les prix

- **1^{ère} prix :** Une somme de 1 200€
- **2^{ème} prix :** Une somme de 500€
- **3^{ème} prix :** Une somme de 300€

Le jour de la remise des prix, les trois photos gagnantes seront développées et encadrées. Elles seront exposées et présentées lors du cocktail de remise des prix.

Ces photos deviennent ensuite la propriété de la Fondation Calvet. Le copyright indiquera donc le nom de l'auteur suivi de « Fondation Calvet » (Consulter le règlement en annexe). Par ailleurs, la Fondation Calvet ne fera aucun usage des images non gagnantes.

VIII) La communication :

- **Partenariat**

Le Capitole Studios offre des places de cinéma qui seront remises aux gagnants du Concours.



- **Les réseaux sociaux :**



Une page Facebook spécifique « Concours photo Fondation Calvet » a été créée depuis le profil existant pour communiquer et échanger avec les candidats.



Le compte twitter existant sera également alimenté mais surtout lors des périodes d'inscriptions et de la date limite de dépôt.



Un compte Instagram sera ouvert dès février 2018.

L'adresse sera communiquée sur les dossiers d'inscriptions.

De janvier à mai : des idées de paysages seront publiées pour encourager les candidats

Après la remise des prix : les photos des gagnants seront publiées ainsi que l'ensemble des photos des participants au concours.

Les hashtags de l'évènement sont les suivants :

#ConcoursphotosFondationCalvet

#FondationCalvet

#Concoursphotos

#Saisissezunpaysage

#ConcoursCalvet

#Concours14-17ans

#concoursphotosavignon



- **Les établissements scolaires**

Les enseignants des collèges et lycées concernés seront contactés par mail et courrier et pourront accompagner les élèves dans ce projet artistique.

- **Sites web de la Fondation Calvet**

Deux sites web vont relayer l'information sur le concours :

<http://www.fondation-calvet.org/>

<http://www.musee-calvet.org/>

IX) Le calendrier

- **Les dates à retenir :**

- ❖ Inscription du 8 janvier au 10 avril 2018 – 17h
- ❖ Rendu des travaux jusqu'au vendredi 4 mai 2018 – 17h
- ❖ Réunion du jury : mardi 15 mai - 18h
- ❖ Remise des prix : mardi 5 juin 2018 – 18h

X) Contacts

Presse : justine.bard@fondation-calvet.org ,

tél 04 90 16 36 72 ou 04 90 16 09 09

Vice-président : M. Bernard Gamel-Cazalis : contact@fondation-calvet.org

